

COMMUNE DE STEENWERCK

ECOLE JEAN MONNET

ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

FONCTIONNEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

**Les tarifs de l'année scolaire 2016/2017 sont reconduits jusqu'au 31 décembre 2017.
A compter de 2018 les tarifs seront augmentés chaque année au 1^{er} janvier.**

CANTINE

Tarif unique : 3,60 € le repas

Le service de restauration se déroule au restaurant scolaire situé rue de Nieppe (à proximité du Stade).

Les repas doivent être commandés ou décommandés exclusivement à la mairie au plus tard la veille avant 11h (pour le lundi, prévenir le vendredi précédent avant 11h)

- ☞ tout repas commandé et non dédit la veille avant 11h **est dû** par la famille
- ☞ tout repas non commandé **ne pourra être fourni**

Un bulletin d'inscription est à compléter.

Pause méridienne : les élèves sont pris en charge de 11h30 à 13h30 par le personnel communal.

Trois ateliers sont mis en place :

- un atelier « jeux de société » au Home des Jeunes
 - un atelier « activités physiques » à la salle des sports
 - un atelier « d'activités à dominante manuelles » à la maison Decanter
- Les enfants participent successivement aux trois ateliers sur une période de trois semaines.

ETUDE

Tarif : 13,00 € le forfait mensuel

L'étude s'adresse aux enfants scolarisés à l'école élémentaire. Elle est assurée par les enseignants dans les locaux scolaires :

- les lundi, jeudi et vendredi de 16h30 à 17h30
- le mercredi de 11h30 à 12h30

Un bulletin d'inscription est à compléter.

A l'issue de l'étude du soir à 17h30 :

- l'enfant autorisé à sortir seul quitte l'école sauf si les parents souhaitent qu'il soit amené exceptionnellement en garderie. Dans ce cas, prévenir l'école J.Monnet au 03.28.49.98.59.
- l'enfant remis à des « personnes autorisées » sera amené en garderie en cas de retard de ces personnes. Dans les deux cas, une participation financière sur la base d'une ½ heure de présence sera facturée à la famille.

A l'issue de l'étude du mercredi midi à 12h30 : l'enfant rentre seul ou est repris par les personnes autorisées

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Garderie)

Tarifs : à la demi-heure en fonction du Quotient Familial (QF)

CAF du Nord	QF de 0 à 369	QF de 370 à 499	QF de 500 à 700
½ heure	0,12 €	0,22 €	0,30 €

	QF de 0 à 700 (autres CAF)	QF de 701 à 1000	QF de 1001 à plus
1/2 heure	0,55 €	0,70 €	0,80 €

☞ Toute 1/2 heure commencée est due (y compris pour les enfants issus de l'étude).

L'accueil périscolaire se déroule dans les locaux de l'école maternelle du Bourg, Grand'Place :

- le matin de 7h20 à 8h20 (heure de prise en charge des élèves par l'école).
- le soir (sauf le mercredi) de 16h30 à 18h00 pour les élèves de l'école maternelle et de 17h30 à 18h00 pour les élèves issus de l'étude.
- le mercredi midi de 11h30 à 12h30 pour les élèves de l'école maternelle.
- le mardi de 16h30 à 18h00 pour les élèves de l'école élémentaire, après les TAP (dans les locaux de l'école primaire J.Monnet, selon l'effectif).

Aucun enfant ne quittera l'accueil périscolaire seul. Les enfants seront repris par les parents ou par les personnes dûment désignées par eux (cf dossier d'inscription). Les enfants de moins de 6 ans seront obligatoirement repris par une personne majeure.

A l'issue de l'accueil périscolaire le midi et le soir, **en cas de retard**, les parents doivent prévenir l'école maternelle du Bourg au 03.28.40.41.88 ou l'école primaire J.Monnet au 03.28.49.98.59 selon le cas.

Les goûters sont fournis par la famille.

TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Tarif : forfait par période en fonction du Quotient Familial (QF)

QF de 0 à 369	QF de 370 à 700	QF de 701 à 1000	QF de 1001 à plus
Gratuit	5,25 €	10,50 €	14,50 €

Une période de TAP s'organise de vacances à vacances (la 1^{ère} période ira du 04/09 au 20/10/2017).
Ils se déroulent **le mardi après-midi de 13h30 à 16h30**.

Un bulletin d'inscription est à compléter.

TRAJETS

Tous les trajets entre l'école maternelle du Bourg et l'école primaire J.Monnet, des écoles au restaurant scolaire et sur les lieux d'activités de la pause méridienne et des TAP, sont assurés par le personnel communal affecté aux écoles. Toutes les mesures de sécurité réglementaires sont appliquées lors de ces différents trajets.

☞ **Pour une question de responsabilité, aucun enfant ne pourra être repris lors des trajets.**

FACTURATION

La facturation des différents services périscolaires est établie à la fin de chaque mois sur la base du nombre de repas dus et des états de présence à l'étude et à la garderie (à la fin de la période pour les TAP).

Les factures sont transmises aux familles par courrier.

Afin d'éviter tout rappel, il est demandé de bien vouloir respecter la date limite de paiement indiquée sur les factures.

En cas de non-paiement dans les délais impartis, un titre de recettes du Trésor Public sera émis à l'encontre des familles.

CONTACT

Mairie de STEENWERCK

Tél 03.28.49.94.78

Fax 03.28.40.46.17

Mail tap-enfance@steenwerck.fr